

Examen conseiller-ère en prévoyance professionnelle diplômé-e IAF

Moyens auxiliaires admis

A. Examens écrits en ligne

Module : Droit, placement de capitaux, technique d'assurances et prestations, formes d'organisation et marché, situation de vie des assurés

Calculatrice

Les produits suivants sont autorisés :

HP (Hewlett Packard)

- HP10BII / HP10bII+ / HP17bII+ / HP19B
- HP12c (incl. Platinum)

TI (Texas Instruments)

- TI-30 (toutes les séries)
- TI BA II Plus (incl. Professional)

Casio

- Casio FX-991EX / DE X / ES Plus

Sharp

- EL-5... (toutes les séries commençant par EL-5)
- EL-W5... (toutes les séries commençant par W5)

Canon

- Canon WS-1210T
- Canon LS-270H

Textes légaux

- Constitution fédérale
- LIFD, LIA (Loi sur l'impôt anticipé)
- CC, CO, LPP, LFLP, OPP 1, OPP 2, OPP 3, OEPL, OLP

Les **index de mots clef** et les mots clef écrits à la main dans la marge dans les textes légaux sont tolérés pour autant qu'ils aient un lien direct avec l'article de loi et ne comportent **pas de commentaires** ; d'autres feuilles écrites à la main ou imprimées, insérées ou collées ne sont pas admises.

Les impressions de textes faites sur Internet ne sont pas autorisées.

Si, dans l'exercice est pris en compte une réglementation cantonale spécifique, les documents du canton en question pris en considération et les textes légaux et guide d'utilisateur de celui-ci seront annexés à l'exercice.

B. Examen oral

Préparation : La calculatrice personnelle et des textes de lois peuvent être apportés et utilisés comme décrit sous lettre A. Des feuilles A4 seront mises à disposition pour la préparation de l'exposé.

Examen : la courte présentation réalisée pendant la période de préparation. Aucun autre moyen auxiliaire n'est toléré.

A l'exception de la calculatrice, l'usage d'aucun appareil électronique comme un laptop ou une tablette n'est autorisé pour la préparation de la présentation.

Liste des textes de lois autorisés

Sont autorisées les publications officielles de la Confédération, à commander directement auprès de la Confédération [ici](#).

Lois et ordonnance prévoyance professionnelle

- Recueil de lois LPP édité par Swiss Life
- Recueil LPP édité par Allianz
- Manuel du praticien de la prévoyance professionnelle - AON

Les impressions de textes faites sur Internet ne sont pas autorisées.

Ce règlement s'applique à l'examen final de conseiller-ère en prévoyance professionnelle diplômé-e IAF à partir de 2021.

Zurich, 09 mars, 2021